

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



# Investissements d'Avenir

## PIA Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Environnement,  
de l'Énergie  
et de la Mer



# Le programme d'investissements d'avenir

➔ **Accompagner des projets favorisant l'innovation et la création d'emplois dans des secteurs à forts potentiels pour l'économie nationale**

## • 5 priorités nationales :

- enseignement supérieur et formation ;
- recherche ;
- filières industrielles et PME ;
- numérique ;
- développement durable

**Mise en œuvre pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)**

**• L'ADEME est en charge de l'innovation pour la transition écologique et énergétique**





## Territoires de biodiversité



- Action « démonstrateurs de la transition écologique et énergétique »
- Renforcer la capacité d'innovation des collectivités dans le domaine de la biodiversité
- Cofinancer la mobilisation de nouvelles technologies, la création de services, la montée en compétences, et l'attractivité des territoires...
- Faire émerger de nouveaux types d'implication des acteurs publics et privés ...
- Pouvant déboucher sur des projets de plus grande ampleur et pérennisés

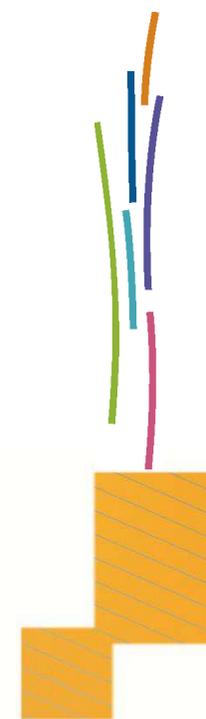




## Axe 1 : Développer des projets territoriaux innovants

Quelques exemples :

- développer les interconnectivités entres espaces protégés
- mettre en œuvre les SRCE et favoriser les technologies innovantes
- tourisme et pratiques sportives
- traitement des friches urbaines/industrielles
- nouveaux outils de la loi Biodiversité

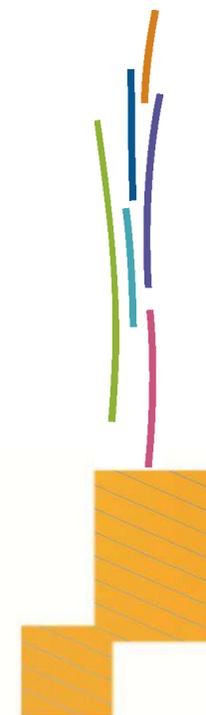




## Axe 2 : développer la connaissance, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux

### Quelques exemples:

- connaissance et observation de la biodiversité
- rétablir l'égalité écologique entre les territoires
- ingénierie de connaissance de l'évolution des paysages
- formation d'opérateurs à grande échelle





## Axe 3 : Développer des projets alliant biodiversité et prévention des risques

Quelques exemples :

- ouvrages de gestion des crues et inondations pour favoriser la biodiversité
- gestion des eaux de pluie et captation des polluants
- adaptation au changement climatique
- espaces thérapeutiques





## Axe 4 : Les nouveaux outils de la loi et l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles

Quelques exemples :

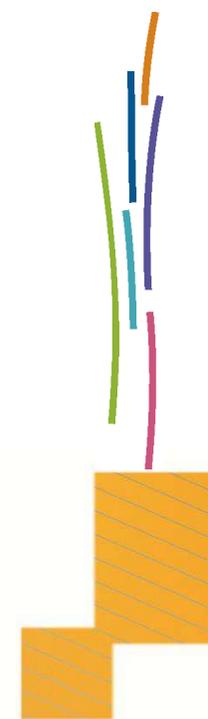
**mobiliser les outils de la loi biodiversité (compensation, ORE, etc.)**

**- modèles collaboratifs pour optimiser les moyens des acteurs publics**

**- conception de partenariats avec un secteur économique donné**

**- stratégies d'action visant l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques sectorielles**

**- dispositifs de suivis/bilans et évaluation des mesures de restauration**





## Quelle place pour les ARB ?

**Opportunité pour une région de déposer un dossier dans la perspective d'une ARB :**

- **Un grand projet interterritorial de reconquête pour travailler ensemble**
- **Des partenariats innovants**
- **Une perspective SRADDET (égalité) et SRB**
- **Mobiliser un outil de la loi Biodiversité**
- **Des études innovantes de préfiguration – organisation – mobilisation – participation – formation – recherche, etc.**
- **Une temporalité de projet adaptée, jusqu'à 36 mois.**





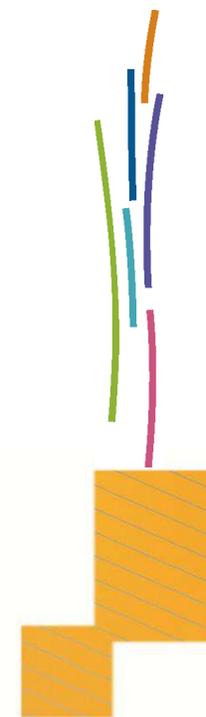
# Processus de sélection

## Critères d'instruction

- degré d'innovation, technologique ou organisationnelle, matérielle et immatérielle,
- durabilité de l'action après le soutien public.

### Les projets devront notamment :

- Développer la création d'un actif, matériel ou immatériel
- Avoir une perspective de valorisation de cet actif
- Présenter un acteur (entreprise...) qui porterait la valorisation de cet actif
- **capacité de diffusion et répliquabilité : activités pérennes, soutien à l'émergence de nouvelles activités économiques, création de propriété intellectuelle.**





## Processus de sélection – calendrier

**Après le dépôt des dossiers :**

- **Un 1<sup>er</sup> COPIL d'analyse des dossiers avec éventuelles recommandations ou questions ;**
- **Un 2<sup>ème</sup> COPIL pour valider les projets retenus.**
- **Signature des conventions juin-juillet**

**Calendrier :**

Clôture finale	COPIL n° 1 sélection	COPIL N° 2 lauréats
20 mars 2017	21 avril 2017	19 mai 2017



## Aide financière

- Seuil de 700 000 € par projet pour pouvoir faire un dépôt
- Identifier le coût éligible de l'innovation dans le projet global
- Subvention de 60 % des dépenses éligibles sur le volet innovant

## Critères d'éligibilité

- **Dossier complet** : dossier de candidature, convention de financement entre le porteur de projet et l'ADEME et base de données de calcul de la subvention
  - Objectifs correspondant aux axes développés ci-dessus
- Porté par une collectivité, porteur unique
- Durée de réalisation de l'ordre de 6 à 36 mois

Non éligibles : les projets en réponse au respect de la réglementation ou aux mesures des d'études d'impact, et le fonctionnement régulier des organismes





# Equipe nationale de suivi des porteurs de projet

- une rencontre obligatoire avant le dépôt des dossiers

## Versement de l'aide

- 40 % à l'entrée en vigueur du contrat
- Solde après validation du rapport final comprenant ou intermédiaire :
  - résultats obtenus, valorisation potentielle
  - récapitulatif des dépenses effectuées

En cas de trop forte évolution du projet ou de non-conformité des dépenses ou d'abandon du projet, un reversement partiel ou total peut être exigé.



# Confidentialité

- Garantie par l'ADEME avant sélection
- Indication du soutien par le PIA
- Concertation ADEME-Porteur pour toute communication
- Obligation de transparence et de reporting vis-à-vis de l'Etat et de l'ADEME

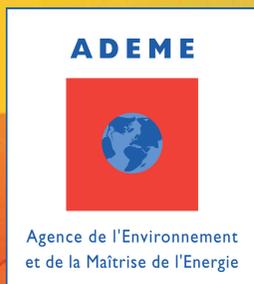
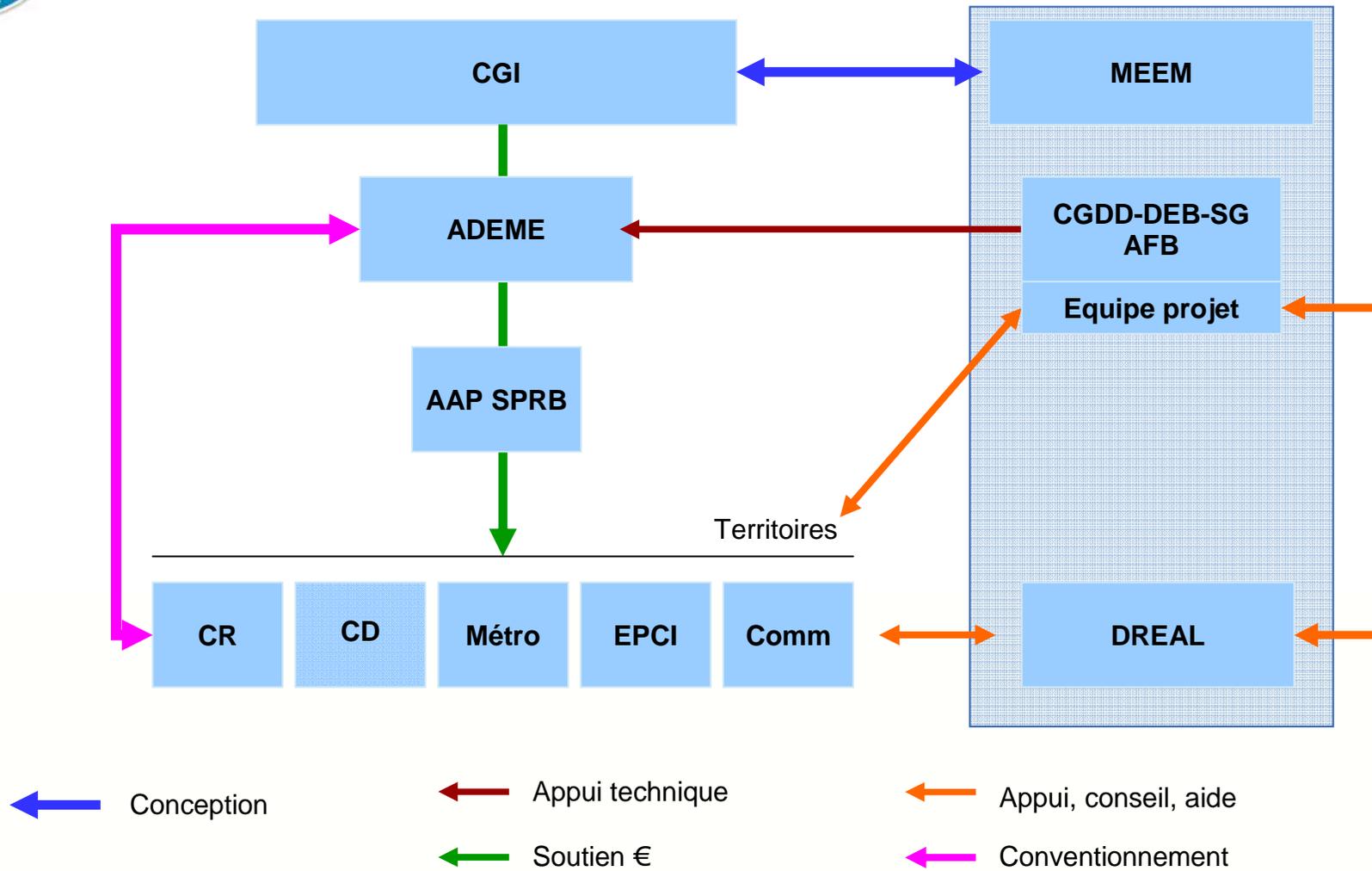
## Vos questions

[pia-sites-pilotes-de-biodiversite@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pia-sites-pilotes-de-biodiversite@developpement-durable.gouv.fr)





# PIA 2 Territoires de Biodiversité – Qui fait quoi?





# Equipe projet nationale

## Binôme DEB/AFB:

**DEB:** Nicolas Sornin-Petit – pilotage stratégique

**Didier Labat** – pilotage opérationnel

**AFB:** Sébastien Flores – coordination interne – DR AFB

**Isabelle Cadart** – coordination technique

**DREAL:** un référent par DREAL pour cohérence territoriale

## Cellule d'appui aux porteurs de projets :

- délimiter le périmètre de l'AAP, informer, accompagner et conseiller les porteurs de projet, fournir une proposition d'avis au COPIL ADEME de sélection des lauréats.
- Pour contacter l'équipe projet

[pia-sites-pilotes-de-biodiversite@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pia-sites-pilotes-de-biodiversite@developpement-durable.gouv.fr)





LOT 1

LOT 2

LOT 3

### Exemple théorique de projet



Innovation subventionnée

Éligible sur vote des budgets d'investissements de la collectivité

Arrêt convention

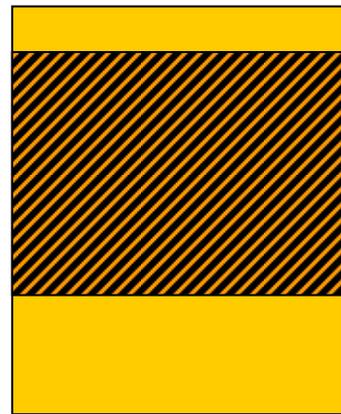
Tranche ferme

Tranche conditionnée par budgétisation investissements

T0

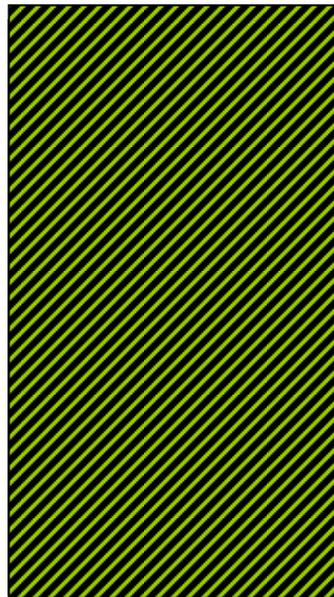
T36

P  
R  
O  
J  
E  
T

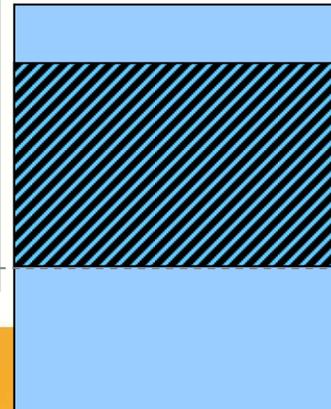


Etudes exploratoires  
Expérimentation phase Test  
Mobilisation Grand Public  
Acquisition foncière  
Etc.

Restauration  
Développement industriel  
Expérimentation de filière



Renforcement  
Généralisation  
Modulation et amélioration  
Evaluation



Projet Global  $\geq$  700K€

